

Bulletin officiel n° 5148 du 5 chaabane 1424 (2 octobre 2003)
Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1286-03 du 24 rabii II 1424 (25 juin 2003)
modifiant l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 337-01
du 14 kaada 1421 (8 février 2001) accordant un permis de recherches des hydrocarbures dit
Safi Haute Mer 2 à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et à la société
Vanco International Ltd .

Le Ministre de l'Energie et des Mines,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 337-01 du 14
kaada 1421 (8 février 2001) accordant un permis de recherches des hydrocarbures dit Safi
Haute Mer 2 à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et la société
Vanco International Ltd ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines et du
ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 366-01 du 24
chaoual 1421 (19 janvier 2001) approuvant l'accord pétrolier conclu le 26 chaabane 1421 (24
novembre 2000) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières,
représentant le Royaume du Maroc, et la société Vanco International Ltd ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines et du
ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 1499-02 du 10
rejeb 1423 (18 septembre 2002) approuvant l'avenant n° 1 à l'accord pétrolier conclu le 26
chaabane 1421 (24 novembre 2000) entre l'Office national de recherches et d'exploitations
pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et la société Vanco International Ltd , conclu
le 29 rabii I 1423 (10 juin 2002) entre ledit office et les sociétés Vanco International Ltd et
Vanco Morocco Ltd ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la
privatisation n° 1264-03 du 22 rabii II 1424 (23 juin 2003) approuvant l'avenant n° 2 à
l'accord pétrolier conclu le 26 chaabane 1421 (24 novembre 2000) entre l'Office national de
recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et la société
Vanco International Ltd , conclu le 6 safar 1424 (8 avril 2003) entre ledit office et la société
Vanco Morocco Ltd ,

Arrête :

Article Premier : Les articles premier et 3 de l'arrêté n° 337-01 du 14 kaada 1421 (8 février
2001) susvisé, sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article Premier. - Il est accordé conjointement à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et à la société Vanco Morocco Ltd , le permis de recherches d'hydrocarbures dit Safi Haute Mer 2.

Article 3. - Le permis de recherche Safi Haute Met 2 est délivré pour une période initiale de quatre (4) années à compter du 22 janvier 2001.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 24 rabii II 1424 (25 juin 2003). Mohamed Boutaleb.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 5146 du 28 rejeb 1424 (25 septembre 2003).